



Prix HUGO 2017

Appel à candidatures PRIX HUGO 2017

GUIDE D'INSTRUCTIONS

Soumission électronique par la Direction générale à :

contact@chu-hugo.fr

DATE LIMITE DU DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : 01 JUIN 2017

1. CONTEXTE DE L'APPEL A CANDIDATURE

Les 7 CHU et CHR de l'interrégion Grand Ouest (Angers, Brest, Nantes, Orléans, Rennes et Tours) ont créé en 2005 les Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest (HUGO) pour structurer leurs activités de soins de recours, améliorer leurs résultats en matière de recherche clinique et d'innovation et leur donner une meilleure visibilité, dans le prolongement des actions existantes dans le champ de l'enseignement. En 2013, les établissements de HUGO ont constitué, avec l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, le groupement de coopération sanitaire GCS HUGO, qui porte la coopération hospitalo-universitaire de l'interrégion Grand Ouest pour améliorer la visibilité nationale et européenne des actions de ses membres.

Le projet HUGO 2014-2017 prévoit de délivrer un prix annuel, de 10 000 €, afin de :

- Reconnaître le mérite d'une action déjà réalisée
- Encourager le travail en réseau et les démarches structurantes au sein d'HUGO
- Faire mieux connaître HUGO au sein des établissements du Groupement
- Faire connaître plus largement HUGO, à l'occasion d'une communication sur la remise du prix

2. CHAMP DE L'APPEL A CANDIDATURE

Le prix HUGO a pour objectif de récompenser une action achevée, qui favorise le travail en réseau et la conduite de démarches emblématiques et reproductibles au sein d'HUGO.

ACTIONS ELIGIBLES

Le prix HUGO concerne une action :

- liée à une mission de soins, d'enseignement, de formation, de recherche ou d'innovation
- REALISEE et ACHEVEE au cours des 12 mois précédents
- dont le mérite est mesurable pour l'interrégion HUGO
- qui s'inscrit dans la dynamique collective promue par HUGO et dont le déroulement se situe au sein de l'inter-région

ACTIONS NON ELIGIBLES

- Action à venir ou non achevée
- Action concernant un seul établissement

3. MODALITES DE PARTICIPATION

CANDIDATS ELIGIBLES

- Professionnels ayant réalisé une action significative, apportant une valeur ajoutée réelle pour l'interrégion, essentiellement à travers une réalisation ou une production scientifique
- Professionnel, quel que soit son métier, appartenant à l'un des CHU ou CHR membre de HUGO

CALENDRIER DE L'ACTION RECOMPENSEE PAR LE PRIX HUGO

L'action doit être réalisée et achevée.

Son achèvement doit être intervenu au cours des 12 mois qui précèdent, soit entre juin 2016 et juin 2017.

GEOGRAPHIE DE L'ACTION

- L'action doit principalement impliquer des établissements de l'interrégion
- L'action ne peut avoir impliqué un seul CHU/CHR

RECIPIENDAIRE DU PRIX

- Le prix sera symboliquement remis à la personne physique qui a présenté le dossier ;
- Le montant du prix sera versé à l'institution ou structure (association, GCS, Fondations, etc.) à l'usage du service ou de l'équipe concerné ;
- Une convention sera signée entre HUGO et l'institution concernée précisant l'affectation des fonds.

4. CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES CANDIDATURES

CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour être éligible, la candidature doit satisfaire les conditions suivantes :

- Le dossier complet comprend les documents requis et respecte les modalités de soumission ;
- L'action réalisée répond aux objectifs du présent appel à candidatures ;
- Le calendrier de l'action est conforme aux conditions du présent appel à candidatures ;
- L'action proposée n'est pas limitée à l'établissement d'affectation du soumissionnaire et implique d'autres établissements de l'interrégion ;
- Le caractère structurant de l'action au plan interrégional est démontré ;
- La candidature a reçu le visa de la Direction Générale, de la Présidence de CME et du Décanat (si elle implique des personnels hospitalo-universitaires) de l'établissement de rattachement.

EXEMPLES D' ACTIONS ELIGIBLES

Ces exemples ne sont pas exclusifs :

- Dépôt d'un projet de recherche original par un réseau de professionnels déployé à l'échelle de l'interrégion ;
- Utilisation commune d'un équipement de recours ou rare ;
- Création ou déploiement d'un outil à usage interrégional ;
- Constitution d'une équipe professionnelle interrégionale ;
- Mise en place d'un parcours de formation interrégional (DIU interrégional, etc.) ;
- Partage de savoir-faire ou d'expériences entre professionnels à l'échelle de l'interrégion.

CRITERES D'EVALUATION

CRITERE DE PRESELECTION :

1. **Caractère structurant de l'action pour l'interrégion**
2. **Dynamique collective développée par le porteur de l'action**
3. **Élément favorisant la visibilité de HUGO**

CRITERE DE SELECTION :

1. **Caractère mesurable de la valeur ajoutée de l'action pour l'interrégion**
2. **Reproductibilité de l'action (effet d'entraînement)**
3. **Intérêt scientifique de l'action**

PROCEDURE DE SELECTION

Une présélection sera réalisée par le Pilote médical du Prix HUGO et la Déléguée Générale de HUGO pour vérifier les critères d'éligibilité des candidatures.

Le Conseil d'Orientation Scientifique (COS) du GIRCI Grand Ouest classera ensuite les candidatures présélectionnées sur des critères scientifiques.

Le bureau de HUGO, jury du prix, désignera enfin le lauréat, sur proposition du Pilote médical du Prix HUGO et du COS.

5. MODALITES PRATIQUES DE SOUMISSION

PROCEDURE DE SOUMISSION ELECTRONIQUE

Les documents nécessaires à la soumission d'une candidature au présent appel à candidatures peuvent être téléchargés sur le site : www.chu-hugo.fr

Le soumissionnaire dépose sa candidature via la direction de son établissement. Le GCS HUGO ne tiendra pas compte de candidatures directement transmises par le soumissionnaire.

Les directions d'Etablissement transmettent par voie électronique à contact@chu-hugo.fr, au plus tard le **01 juin 2017** : le dossier de soumission complet avec les annexes jointes au corps du dossier (un seul fichier est transmis) au format pdf et le dossier de soumission complet au format word.

Les noms des fichiers « dossier de soumission » transmis par courrier électronique sont composés comme suit :

Ville de l'établissement-NOM du porteur de l'action-PRIXHUGO2017.pdf

ex : ANGERS-DUPONT-PRIXHUGO2017.pdf

Ville de l'établissement-NOM du porteur de l'action-PRIXHUGO2017.doc

ex : ANGERS-DUPONT-PRIXHUGO2017.doc

6. PUBLICATION DES RESULTATS

Le lauréat du prix sera annoncé sur le site du GCS HUGO www.chu-hugo.fr et chaque candidat recevra une réponse écrite avec copie à la Direction d'établissement.

7. CALENDRIER DE L'APPEL A CANDIDATURES

Date de lancement de l'appel à candidatures		15 février 2017
Date limite de soumission	Soumission électronique du dossier de demande à contact@chu-hugo.fr	01 juin 2017
Date prévisionnelle de publication des résultats		Octobre 2017

8. CONTACTS

Pour toute information, la Déléguée Générale du GCS HUGO se tient à votre disposition :

Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ contact@chu-hugo.fr

Informations, textes et documents à télécharger sur le site : www.gcs-hugo.fr